



Schéma sectoriel
Appui aux entreprises
Innovation

SOMMAIRE

I. ETAT DES LIEUX.....	4
<i>I.1 LE CONTEXTE EUROPEEN, NATIONAL ET REGIONAL</i>	<i>4</i>
<i>I.2 IMPLICATION DES CCI.....</i>	<i>7</i>
II. OBJECTIFS ET PLAN D’ACTIONS	10
II.1. INTERACTIONS AVEC LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SRDEII.....	10
<i>INDUSTRIE D’AVENIR</i>	<i>10</i>
<i>INNOVATION</i>	<i>10</i>
<i>CROISSANCE A L’INTERNATIONAL</i>	<i>10</i>
<i>ATTRACTIVITE.....</i>	<i>11</i>
<i>EFFICACITE DE L’ACTION PUBLIQUE.....</i>	<i>11</i>
II.2. LA DECLINAISON DES OBJECTIFS EN ACTIONS	12
<i>FAVORISER ET DIFFUSER L’INNOVATION AU SEIN DES ENTREPRISES PAR DES ACTIONS STRUCTURANTES.....</i>	<i>12</i>
<i>ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEURS PROJETS D’INNOVATION POUR FAVORISER LA CROISSANCE</i>	<i>13</i>
<i>FAVORISER L’INNOVATION ET L’EXPERIMENTATION AU CŒUR DES ENTREPRISES.....</i>	<i>14</i>
<i>RENFORCER L’INGENIERIE FINANCIERE POUR FINANCER LES PROJETS INNOVANTS</i>	<i>14</i>
<i>SOUTENIR LES INNOVATIONS AVEC DES ANIMATIONS ET ACTIONS DE VALORISATION HARMONISEES.....</i>	<i>15</i>
II.3. OBJECTIFS CHIFFRES 2017	15
III. MODALITES DE MISE EN OEUVRE.....	16
<i>UNE ORGANISATION DEDIEE QUI INTERAGIT AVEC SON ECOSYSTEME.....</i>	<i>16</i>
<i>UN PROCESSUS DE DECISION INTERNE POUR LES ACTIONS D’ACCOMPAGNEMENT.....</i>	<i>16</i>
IV. SUIVI, MISE A JOUR ET EVALUATION	17
<i>INDICATEURS.....</i>	<i>17</i>

I. ETAT DES LIEUX

I.1 Le contexte européen, national et régional

Contexte Européen

La politique européenne de l'innovation a été pensée et structurée pour répondre à l'objectif de la stratégie de Lisbonne : Faire de l'économie de la connaissance et de l'innovation le moteur de la croissance et du changement. La commission Européenne a proposé aux états membres et au parlement européen la mise en œuvre de cette politique au travers de plusieurs programmes cadres pour la période allant de 2014 à 2020 :

- HORIZON 2020 : Doté de près de 80 milliards d'euros, il permet de soutenir des programmes de recherche et d'innovation allant de la recherche fondamentale à des niveaux de maturité technologique proche du marché. Un point d'attention est apporté à la participation des PME et l'instrument PME a été spécifiquement à leur encontre. Le réseau EEN qui dans le grand Est regroupe Alsace Innovation et la CCI Grand Est sont en charge du suivi des dossiers instrument PME retenus pour financement par la Commission Européenne.
- COSME : ce programme, qui est complémentaire du précédent, a pour objectif de faciliter le financement des entreprises innovantes, la structuration et l'internationalisation des clusters, un appui aux démarches de mise en conformité avec les normes européennes mais aussi la promotion des programmes européens. Le réseau « EEN Eastern France » est également financé par ce programme.

Il est à noter également que la Commission Européenne a demandé leur refonte afin d'aboutir à une stratégie de spécialisation intelligente (S3), et ce dans la droite ligne de la précédente programmation où les régions avaient été incitées à bâtir une stratégie régionale de l'innovation. L'objectif est de pouvoir davantage flécher les fonds structurels vers des programmes d'innovation. La mise en place des S3 est antérieure à la création de la Région Grand Est et par conséquent il existe encore trois S3 qui s'appliquent à chacune des anciennes régions.

Enfin, on doit prendre en compte dans le contexte européen, le fait transfrontalier. En effet, la Région Grand Est est la seule région qui possède des frontières avec 4 états (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse). Plusieurs programmes de collaboration transfrontaliers existent et permettent de créer ou de renforcer des collaborations sur des espaces tels que ceux de la grande région (Espace SAROLUX), du Rhin Supérieur ou Franco-Belge.

Contexte national

Depuis 2005, nous avons assisté à une refonte totale des dispositifs de soutien à l'innovation. Cela s'est traduit par :

- La création des pôles de compétitivité et le renforcement de la politique de soutien aux clusters et aux grappes d'activités.
- La mise en place de programmes de financement de la recherche et de l'innovation au travers de l'agence nationale de la recherche (ANR) ou du commissariat général aux investissements.
- Création des Instituts Carnot
- Création de la Banque Publique d'investissement.
- Renforcement du dispositif du crédit Impôt recherche et création du crédit impôt innovation.
- Structuration et mise en œuvre d'une politique dans le domaine de l'industrie du futur en partenariat avec les acteurs et privés clé du secteur (Alliance Industrie du Futur).

Tout cela a pour objectif de permettre de faciliter les relations entre les acteurs de la recherche publique et privée, permettre de passer au mieux la fameuse vallée de la mort et ainsi permettre de renforcer la dynamique d'innovation.

Bien évidemment ces politiques nationales n'ont de sens que par leur imbrication avec les dispositifs européens et régionaux afin d'assurer un continuum dans la chaîne de soutien et de financement de l'innovation.

Le contexte régional alsacien

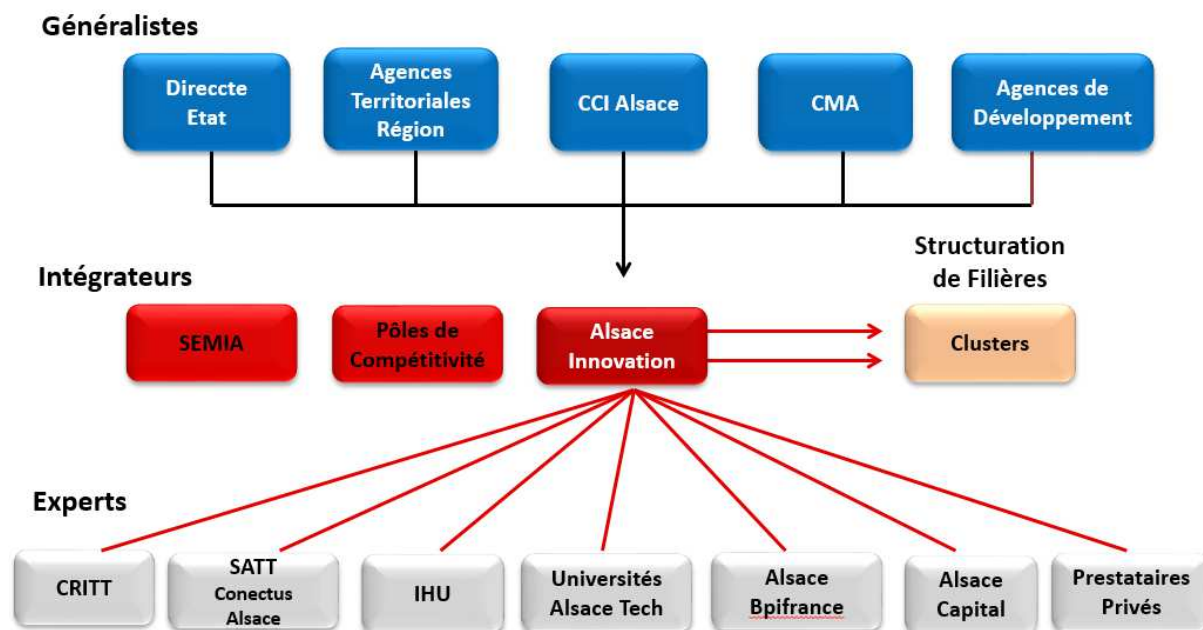
La Région Alsace s'est très tôt structurée pour organiser son écosystème d'innovation. Riche d'un système universitaire parmi les meilleurs d'Europe (l'Université de Strasbourg figure régulièrement dans les 100 1ères mondiales au classement de SHANGHAI), la région souffre en revanche d'un taux de dépenses de R&D privée insuffisant : 1,7% du PIB régional, contre un objectif européen de 3%.

On note cependant que l'environnement régional est riche en structures d'accompagnement à l'innovation :

- 4 pôles de compétitivité :
 - Alsace BIOVALLEY, le pôle d'excellence santé
 - Pôle Véhicule du Futur, qui travaille sur les mobilités de demain
 - FIBRES ENERGIVIE, qui vise à déployer le bâtiment à énergie positive par l'amélioration des techniques constructives,
 - HYDREOS, spécialisé sur 3 thématiques liées à l'eau : la qualité de l'eau potable, le traitement et la dépollution des eaux usées, et la protection des écosystèmes humides
- La SATT CONECTUS (société d'Accélération de Transfert de Technologies), dont la mission est de faciliter la valorisation de la recherche publique et le financement de la maturation des projets
- 6 CRITT, permettant d'expérimenter et développer des solutions techniques pour les entreprises via des prestations de services ou de l'apport d'expertise :
 - Aérial (agro-alimentaire, ionisation, lyophilisation)
 - CETIM-CERMAT (mécanique avancée)
 - HOLO 3 (métrologie optique)
 - IREPA LASER (applications industrielles laser)
 - MATERIAUX (verres, polymères)
 - RITTIMO-AGRO-ENVIRONNEMENT (matières fertilisantes organiques)
- Un Institut Hospitalo-Universitaire spécialisé sur la chirurgie guidée par l'image
- Un incubateur régional de type Allègre, spécialisé dans l'accompagnement de startups à vocation technologique, largement issues de l'environnement universitaire.

Pour faciliter l'accès des entreprises à ces acteurs, et fluidifier le déploiement des technologies dans l'économie, la Région Alsace et les CCI alsaciennes avaient développé chacune au début des années 2000 un outil d'accompagnement spécifique, l'Agence Régionale d'Innovation (ARI), et le Centre Européen d'Entreprises Innovantes (CEEI). L'historique et la présentation détaillée de ces structures figure plus loin. En 2012, les présidents de ces deux collectivités ont décidé de mutualiser leurs moyens en fusionnant ces deux agences pour créer un outil commun, **Alsace Innovation**, dont la gouvernance et le financement sont partagés sur une base paritaire.

Alsace Innovation, riche d'une équipe d'une quinzaine de personnes spécialisées par secteurs d'activité (TIC, Santé, Matériaux, textile, design, mécanique, Agroalimentaire, ...), intervient comme porte d'entrée de l'écosystème d'innovation.



Pour rendre plus efficace la coopération entre tous les acteurs cités plus haut, une organisation a été mise en place, qui définit 3 familles d'intervenants :

- Les généralistes, (Conseillers CCI et CMA, Chargés de Projets Région et DIRECCTE et Agences de Développement Economique), qui rencontrent les entreprises pour analyser l'ensemble des besoins, projets ou problématiques
- Les intégrateurs (Incubateur SEMIA, Pôles de Compétitivité, Alsace Innovation), qui sont des « pure players » de l'accompagnement des projets d'innovation,
- Les spécialistes, qui apportent des réponses spécifiques aux besoins des entreprises : technologies, financement, R&D,...

L'objectif de cette organisation est donc assez simple :

- Accompagner les mutations technologiques et économiques des entreprises
- Faciliter les transferts de compétences entre le monde de la recherche et celui des entreprises
- Soutenir et faciliter l'émergence de nouveaux acteurs (créations, spin off de laboratoires ou de grandes entreprises) et accompagner les startups dans leurs premières étapes
- Accélérer la croissance des entreprises (startup, PME, ETI) grâce à la formation, l'accompagnement et l'ingénierie financière
- Rendre plus lisible et plus efficace pour les chefs d'entreprises cet écosystème par une meilleure articulation de l'action de chacun, et éviter ainsi les doublons et les entreprises jamais visitées.

A noter qu'une articulation a été définie entre l'action de la CCI et celle de sa filiale Alsace Innovation dans l'approche de l'innovation sur le terrain :

- **La CCI (Direction de l'Industrie et du Développement Durable)** gère la sensibilisation des entreprises et la détection des projets
- **Alsace Innovation** se charge de la gestion des projets proprement dits : évaluation, analyse de la pertinence technologique, produit/marché, ... et de la faisabilité, recherche de partenaires techniques (laboratoires universitaires, consultants, centres technologiques, ...) et de financements, jusqu'à la mise sur le marché des nouveaux produits ou services. Par ailleurs, Alsace Innovation déploie une offre de formation à l'innovation, et accompagne le management de l'innovation au sein de l'entreprise.

I.2 Implication des CCI

La CCI Grand Est est membre fondateur d'Alsace Innovation.

Alsace Innovation est née en 2012 de la fusion du CEEI Alsace et de l'ARI Alsace.

Depuis 1981, l'Alsace est dotée de structures ayant pour vocation d'apporter un soutien à la recherche et au développement (R et D) et l'innovation de son territoire.

En 2001, l'Association **Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation Alsace (CEEI Alsace)** fut créée à MULHOUSE par le Conseil Régional d'Alsace et la **Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse** dans le cadre du Docup Objectif 2 2000/2006, pour détecter, sélectionner, accompagner et suivre jusqu'à pérennité des projets de créations d'activités innovantes en Alsace.

En 2003, le CEEI Alsace lança le premier appel à projets territorial intitulé « Alsace Innovation-le Marché à Projets Innovants » qui évolua au fil des ans pour devenir en 2012 les « Trophées Alsace Innovation ».

L'Association **ALSACE TECHNOLOGIE prit la dénomination en 2006 d'Agence Régionale de l'Innovation, ARI Alsace.**

Les missions principales de l'ARI Alsace s'articulaient de la façon suivante :

- Pilotage et mise en œuvre de la Stratégie régionale de l'innovation,
- Service de conseil aux entreprises innovantes qui souhaitent intégrer la dimension « innovation » dans leur stratégie de développement,
- Recherche de financements pour les projets innovants, régionaux, nationaux et européens,
- Mise en œuvre et gestion des dispositifs 'HOMMES-RESSOURCES', 'Chèque Innovation' et PTR,
- Animation et coordination des réseaux de partenaires existants :
 - L'animation du Réseau Technologique d'Alsace et du Réseau Europe Alsace,
 - L'animation et le soutien aux initiatives clusters,
 - La promotion des 6 CRITT alsaciens.

Par la fusion absorption de l'ARI Alsace par le CEEI Alsace en 2012, la CCI d'Alsace et la Région Alsace décidèrent de mettre en commun leurs moyens et de créer une structure régionale dénommée Alsace Innovation dédiée à l'accompagnement et au financement de projets d'innovation déployés au sein des entreprises de la région Alsace.

Grâce au soutien de la CCI Alsace et de la Région Alsace, Alsace Innovation a conforté sa position de porte d'entrée privilégiée des entreprises qui souhaitent innover. L'association réalise ses missions en s'appuyant sur un réseau d'acteurs régionaux aux compétences pluridisciplinaires.

Alsace Innovation est une association loi 1908.

L'association se compose de :

- a) Membres Institutionnels,
 - b) Membres Acteurs de l'Innovation,
 - c) Membres Entreprises Innovantes.
- Sont Membres institutionnels :
- **La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole représentée par quatre élus,**
 - La Région Grand Est représentée par quatre élus,
 - Toute collectivité territoriale, établissement public de coopération intercommunale, Eurométropole adhérent aux statuts et agréé par le Bureau.

- Sont Membres Acteurs de l'Innovation, toute personne morale, publique ou privée, dont les activités se rapportent à l'innovation ou sont complémentaires à celles menées par Alsace Innovation, ayant adhéré aux présents statuts et agréée par le Bureau.
- Sont Membres Entreprises innovantes, toute entreprise, quelle que soit sa forme juridique (société commerciale, société coopérative, association, etc...) concernée par les activités de l'association, ayant adhéré aux statuts et qui acquitte une cotisation dont le montant et la date d'échéance sont fixés chaque année par le Conseil d'Administration.
- Seuls les représentants des Membres Institutionnels et Acteurs de l'Innovation prennent part aux délibérations avec voix délibérative. Les Membres Entreprises Innovantes ne prennent pas part au vote des résolutions

Le **Président** d'Alsace Innovation actuel est un industriel, **membre élu CCI**.

Composition du Conseil d'Administration : 4 membres représentant la CCI Alsace Eurométropole et 4 membres représentant la Région Grand Est

Composition du Bureau (4 membres) : Président, Vice-Présidente (élue Région), le membre du CA représentant le Président de la CCI et le membre du CA représentant la Région.

Il est à noter que le responsable de la Direction Industrie et Développement Durable est invité aux Conseils d'Administration.

La CCI Alsace Eurométropole finance Alsace Innovation à hauteur de 530 000 € en 2017, soit environ 33 % du budget de la structure.

L'action d'Alsace Innovation couvre 100 % du territoire alsacien grâce à l'implantation :

- de 2 établissements à :
 - Mulhouse dans les locaux de la Région Alsace - siège de l'association
 - Strasbourg dans les locaux de l'Académie - bâtiment appartenant à la Région Grand Est dont la gestion a été confié à SEMIA - l'incubateur d'Alsace
- d'un bureau à Colmar dans un bâtiment appartenant à la CCI territoriale

Au 1^{er} janvier 2017, le nombre de collaborateurs est de 15 (comprenant 9 Chargés de projets en contact direct avec les entreprises) pour un ETP global de 13,80.

L'expertise des **Chargés de projets** porte sur :

- La connaissance de l'écosystème et des métiers de secteurs d'activité non couverts par les pôles de compétitivité (Numérique, Mécanique, Design, Agroalimentaire, Viticulture, Textile, Matériau, Chimie, Santé).
- Elle porte également sur l'identification de financement et le montage de dossier de demande de ces financements pour les projets (financements régionaux, nationaux, européens), les mesures fiscales et sociales spécifiques à la R et D et l'innovation, le management de l'innovation, l'Industrie du Futur, le domaine de la e-santé (silver économie, maintien à domicile, diagnostic à distance ...).
Il est à noter qu'Alsace Innovation est en charge des Chèques Innovation, Hommes Ressource et ARDAN, dispositifs financés par la Région Grand Est.
- L'organisation à l'échelle du territoire des Trophées Alsace Innovation (mobilisation de l'ensemble des collaborateurs de la structure).
- Portage du projet e santé

MATRICE SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne articulation entre la Direction Industrie de la CCI et Alsace Innovation : la sensibilisation et la détection sont assurées par l'équipe CCI, et l'accompagnement et le financement des projets innovants relèvent de l'action de l'Agence d'Innovation - CCI pouvant mettre en avant un bras armé innovation au travers d'une structure spécialisée et expert, reconnue par ses ressortissants et par l'écosystème régional. - Gérance commune avec la Région à parité : stratégie innovation définie en commun, co-pilotage des actions menées par Alsace Innovation. - Effet de levier des fonds investis important : 30 % de financement CCI sur 100 % du budget 	<ul style="list-style-type: none"> - Quid de la position CCI Alsace Eurométropole par rapport aux autres CCI Grand Est - Quid de la position CCI par rapport à la Région - Renforcement de l'articulation des actions CCI/AI afin d'éviter une mise en concurrence
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Veille sur l'écosystème régional de l'innovation et possibilité de prendre une position stratégique sur certaines actions en amont ou en aval des actions menées par Alsace Innovation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dilution possible des voix dans la structure au profit d'autres acteurs institutionnels (métropoles notamment). - Réorganisation territoriale en cours

Remarque : en l'absence de rationalisation préalablement effectuée sur le portefeuille de services des CCI, une approche pragmatique peut consister à lister les besoins régionaux à moyen terme (les besoins récurrents, émergents ou stratégiques) et les offres consulaires s'y rapportant.

II. OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS

Parmi les 7 orientations stratégiques du SRDEII listées ci-dessous, Alsace Innovation répond par son action, sa politique de partenariat avec des acteurs de l'écosystème et son implication dans les réseaux à un grand nombre de ces orientations (voir texte en bleu ci-dessous) :

II.1. INTERACTIONS AVEC LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SRDEII

Industrie d'avenir

Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie
Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique et l'évolution de leurs *process* et de leurs outils (Plan Usine du Futur, Ferme du Futur/Ferme connectée et Artisanat de demain)

- Prestation Industrie du Futur

Miser sur les filières structurantes existantes et en émergence à fort potentiel d'innovation et d'emplois

- Un grand nombre d'entreprises accompagnées relevaient des secteurs S3 en 2015 et 2016
- Faire de la transition écologique un levier de compétitivité et d'attractivité du territoire
- Un nombre significatif de projets accompagnés prennent en compte la dimension environnementale (Usine du Futur, dématérialisation, digitalisation, partage des outils de production, coproduits, circuits courts, ...)

Innovation

Faire du Grand Est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés pour alimenter la croissance

- Augmenter les investissements privés dans la R&D et l'innovation, notamment par l'accélération de l'innovation entre les Universités et les Entreprises, en lien avec les CRT, les SATT, les pôles, les clusters etc.
 - Conventions de partenariat avec l'INPI, l'ARIA, Alsace Biovalley, Pôle Fibre Energivie, Pôle Véhicule du Futur, SEMIA, la SATT CONECTUS.
 - Université de Strasbourg : membre votant à l'Assemblée Générale d'Alsace Innovation, pôles et SEMIA y sont invités.
 - Prescription des CRT et de la SATT auprès des entreprises.
 - Orientation des projets vers les pôles, grappes, clusters et l'incubateur SEMIA.
- Démontrer, expérimenter les innovations en collaboration avec les industriels, les usagers et les collectivités
- Accroître le nombre de start-ups et les faire grandir
 - Alsace Innovation est membre du comité de sélection de SEMIA. En outre, une convention de partenariat a été signée avec cette association - elle inclut la réalisation de nombreuses actions de collaborations (Trophées Alsace Innovation, organisation de session de pitch start-up avec des investisseurs, ...).
 - Actions EEN SCALE-UP FOR START UP.
 - Accompagnement par Alsace Innovation de projets incubés par SEMIA.

Croissance à l'international

Accompagner les entreprises à potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est

- Faire franchir un cap aux PME à potentiel de développement inscrites dans les secteurs prioritaires
- Accroître l'internationalisation des entreprises (start-ups, PME/PMI, ETI) du Grand Est
 - Mise en relation des entreprises avec le service Salon et avec le service export de la CCI.

Attractivité

Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)

- Approfondir l'intégration transfrontalière de la Région Grand Est
- Rendre le Grand Est et ses territoires attractifs
- Attirer les investisseurs directs étrangers et les talents, faire venir et ancrer les entreprises sur le territoire
 - Contribution indirecte d'Alsace Innovation à ces objectifs par la participation au projet européen SMART SPACE (Interreg).
 - Rayonnement des Trophées Alsace Innovation par une communication large.
- Synergies territoriales

Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations

- Accroître le rayonnement des métropoles et agglomérations au bénéfice de l'ensemble des territoires en s'appuyant sur les bons relais et complémentarités
- Dynamiser la création, le développement et la reprise d'activité dans tous les territoires
- Accompagner les innovations et les mutations numériques et écologiques de l'artisanat, du commerce, et du tourisme
 - Une quarantaine de projets accompagnés annuellement
- Faire de l'économie sociale et solidaire (ESS) un des piliers de développement des territoires, expérimenter et déployer des modèles économiques collaboratifs
 - Un à deux projets accompagnés par an dans cette thématique

Efficacité de l'action publique

Renforcer l'efficacité, la responsabilité et la proximité de l'action publique et des partenariats au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est

- Affirmer la Région comme leader et facilitateur de l'action économique
- Structurer les réseaux d'accompagnement des entreprises à l'échelle du Grand Est pour une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement
- Expérimenter pour innover : commande publique et « Grand'esteurs » au service des acteurs et des entreprises du territoire
 - Alsace Innovation partenaire de l'Agence d'Attractivité d'Alsace dans ses actions pour rapprocher les entreprises innovantes des acheteurs publics.
 - Alsace Innovation partenaire de l'action de l'UGAP visant des objectifs similaires.
 - Ingénierie financière

Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement grâce à des solutions de financement innovantes

- Améliorer la lisibilité de l'offre de financement et en faciliter l'accès
- Diffusion auprès des entreprises des dispositifs existant et aide au montage des dossiers visant à les obtenir puis les mobiliser.
- Stimuler et inventer de nouvelles offres de financement alternatives (start-ups, Petites et Moyennes Entreprises (PME), Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI))
 - Participation d'Alsace Innovation à des groupes de travail pilotés par la Région Grand Est, aux AMI, ...

II.2. LA DECLINAISON DES OBJECTIFS EN PLAN D' ACTIONS

Favoriser et diffuser l'innovation au sein des entreprises par des actions structurantes

L'innovation est traitée de manière large autour des innovations de produits, de services, de procédés, d'organisation et l'innovation sociale. En 2017, l'économie numérique reste un enjeu fort et se décline autour des thématiques traitées en axes prioritaires à savoir le domaine e-santé, bioéconomie, l'usine du futur, les nouveaux modèles économiques permis par l'émergence du numérique. L'innovation sociale revêt également un caractère essentiel notamment autour de démarches collaboratives entamées avec les acteurs de l'Economie Sociale et solidaire.

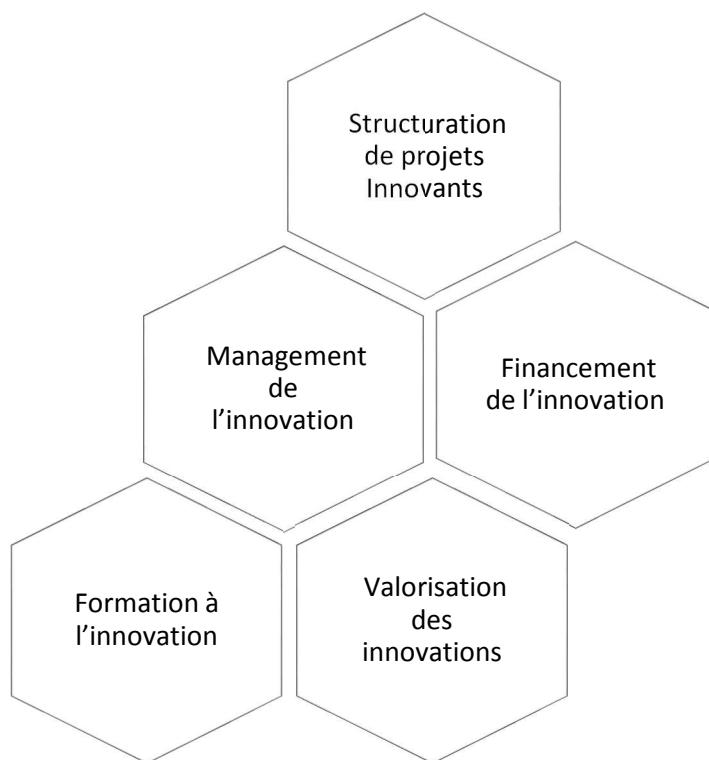
Les démarches pour favoriser voire accélérer l'innovation au sein des entreprises visent à créer un écosystème toujours plus favorable et renforcer l'accompagnement des entreprises pour gagner en compétitivité. La fertilisation croisée et les mises en relation seront renforcées et coordonnées sur le nouveau territoire.

Les indicateurs sont construits pour permettre le suivi des objectifs, la connaissance de la typologie de projet et la typologie des entreprises accompagnées. La R&D réalisée au sein de l'agence a permis de construire des offres répondant aux enjeux du territoire et la feuille de route issue du SRDEII. Elles sont déployées auprès des entreprises et évoluent de manière itérative pour coller aux besoins détectés et en temps réel.

La CCI Alsace Eurométropole s'appuie sur l'agence Alsace Innovation pour une déclinaison opérationnelle auprès des entreprises autour de l'innovation :

- Détection en complément de l'apport de dossiers de la CCI
- Identification des besoins des entreprises
- Analyse du caractère innovant
- Collecte d'informations qualifiées
- Apport des expertises
- Mise en relations
- Accompagnement de projet innovants
- Appui à la démarche d'innovation
- Montée en compétences

L'agence intervient tant auprès des entreprises primo-innovantes que sur les entreprises déjà initiées à l'innovation. L'offre d'accompagnement proposée autour de 5 axes permet de répondre à leurs besoins.



Accompagner les entreprises dans leurs projets d'innovation pour favoriser la croissance

Les accompagnements proposés et adaptés aux besoins des entreprises (TPE, PME,...) doivent permettre la **structuration d'un projet innovant** de l'idée jusqu'à la mise sur le marché mais également l'appropriation d'une démarche d'innovation au sein des entreprises.

Les entreprises sont rencontrées pour avoir des données à jour et identifier les besoins. Le nombre de dossiers accompagnés correspondant à la capacité de production des collaborateurs permet de proposer des accompagnements qualitatifs aboutissant à des actions concrètes qui renforceront la compétitivité des entreprises.

En lien direct avec le SRDEII, un accompagnement dédié aux Industries - notamment dans la thématique de **l'industrie 4.0** - se construit. Parmi les points clés de cet accompagnement, un travail particulier concerne la transformation numérique des Industries. L'agence se positionne en tant que coordinateur sur une offre d'accompagnement spécifique, co-construite avec la CCI, la Région et Syntec Numérique partenaire de l'Alliance Industrie du futur. Alsace innovation joue le rôle d'Architecte pour analyser en profondeur les besoins de l'entreprise, extraire les informations pour élaborer un cahier des charges abouti et ainsi mener des actions concrètes de digitalisation orientée servicisation. Des experts, acteurs de l'écosystème sont impliqués dans cet accompagnement pour fluidifier la collaboration.

L'agence intervient également sur des dispositifs INTERREG dans la thématique de l'Usine du futur. Alsace Innovation est partenaire d'un projet INTERREG ARC ALPIN sur le thème de la digitalisation des secteurs industriels traditionnels. Le programme SMART SPACE est mené en collaboration avec des partenaires italiens, allemands, autrichiens et slovènes de type clusters, chambres de commerce, universités, parcs technologiques et agences d'innovation. Il vise à mieux identifier les enjeux du numérique dans les industries traditionnelles, à définir et mettre en place des programmes de formations d'intermédiaires de type clusters et à déployer des services conçus par les partenaires dans les PME de l'espace alpin. Un second projet monté dans l'espace du Rhin

supérieur vise plus particulièrement les besoins en formation initiale et continue afin d'assurer la transition numérique dans l'industrie.

Favoriser l'innovation et l'expérimentation au cœur des entreprises

Un accompagnement dédié au **management de l'innovation** est amené à se renforcer également. Débuté par le Diagnostic de la Démarche d'innovation, le post diagnostic s'appuie sur la norme AFNOR « management de l'innovation » pour proposer un accompagnement construit, structuré et adapté à l'entreprise. Cet accompagnement doit faciliter l'émergence d'idées au sein des entreprises et donner à l'entreprise les clés pour piloter un portefeuille de projets innovants et analyser leur faisabilité autour de 4 piliers :

- **marketing/commercial** : retour terrain, connaissance de ce qui se fait ailleurs
- **Technologie** : recensement en savoir-faire, identification des idées et valorisation
- **Juridique, normatif et financier** : les entreprises sont guidées pour le management stratégique des idées et de l'innovation
- **Pilotage et organisation** : implication des collaborateurs, partage d'information

La démarche de diagnostic entamée en 2016, se poursuit et se renforce par un post diagnostic. La structuration autour de la norme du Management de l'innovation permet aux entreprises d'inscrire leurs démarches dans une stratégie globale à long terme.

Renforcer l'ingénierie financière pour financer les projets innovants

Dans le cadre de dispositifs régionaux, nationaux ou européens, l'action de l'Agence se décline autour de plusieurs volets stratégiques et opérationnels :

- Analyse des besoins en financement (haut de bilan et bas de bilan, projets, fiscalité)
- Prescription de dispositifs régionaux
- Mises en relations
- Aide au montage de dossiers de financements, recherche d'informations, relecture
- Aide à l'identification de partenaires
- Participation à des COMités TECHniques d'Appels à Manifestation d'Intérêts au côté des collaborateurs de la CCI (économie numérique, innovation sociale, ...)
- Participation au réseau Européen Enterprise Europe Network (EEN) afin d'informer et d'inciter les entreprises du territoire à participer aux programmes européens de soutien à la recherche et à l'innovation.

L'innovation des entreprises passe aussi par des collaborateurs formés et dédiés. Une partie des dispositifs offre des opportunités aux entreprises : en détection de collaborateurs, montées en compétences et recrutement. Les emplois qualifiés se développent ainsi sur le territoire. Parmi ces dispositifs qui permettent de renforcer une équipe dédiée à l'innovation, le Dispositif ARDAN est actuellement mis en place en Alsace. D'autres dispositifs Grand Est s'inscrivant dans le SRDEII sont à l'étude et devraient voir le jour courant d'année 2017.

Soutenir les innovations avec des animations et actions de valorisation harmonisées

L'harmonisation des actions d'animation et événement avec les acteurs de l'écosystème se poursuivra. De nombreuses actions d'ores et déjà menées de concert permettront de soutenir et valoriser les innovations des entreprises du territoire.

Les Trophées Alsace Innovation est un événement annuel. Il débute par un **appel à projets** lancé en avril 2017 qui permet d'identifier, sourcer et valoriser des projets innovants portés par les entreprises. Il est ouvert à toute entreprise. Les innovations des candidats peuvent être dévoilées à l'écosystème lors des Jurys et au grand public lors de la soirée de remise des trophées organisée en novembre 2017. Les pôles de compétitivité, les clusters sont associés à ce moment fort. Les dossiers sont analysés de manière approfondie via un **Diagnostic de Projet Innovant** qui prend en compte toutes les dimensions du projet innovant. En phase de commercialisation, ces innovations méritent une visibilité et les équipes une reconnaissance pour stimuler toujours plus l'innovation. Des partenariats inter-entreprises sont également nés des précédentes éditions et cette année encore, des mises en relations auront lieu notamment après la remise de prix. Les sponsors, acteurs de l'écosystème, sont associés pour remettre les prix aux porteurs de projets.

D'autres événements organisés de manière récurrente en partenariat avec la SATT Conectus permettent la fertilisation croisée entre chercheurs et entrepreneurs sur des thématiques dédiées et valoriser les innovations du territoire.

Sur la thématique de l'usine du futur, on note une forte implication de l'équipe d'Alsace Innovation auprès de la Région et de la CCI à l'occasion du salon "Industries du Futur" qui intègrera les objectifs de l'Appel à projet SMARTPACE et positionne notre Région comme fer de lance de l'Industrie 4.0. à l'échelle européenne.

II.3. Objectifs chiffres 2017

Dossiers à monter :

- 25 Hommes Ressources
- 5 Chèques Innovation
- 10 ARDAN

Contrats de prestations : 45

- Dont 3 Diagnostics de la Démarche d'innovation
- Dont 4 dossiers Europe
- Dont 12 dossiers avec Success Fees sur base de financement levés pour les entreprises.

Pour mémoire 6,3 millions d'€ de fonds levés pour les entreprises en 2016

III. MODALITES DE MISE-EN-ŒUVRE

Alerte : Le premier SROM devra être adopté avant le 31 juillet 2017 conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 27 décembre 2016. Les schémas sectoriels sont le complément du SROM pour décrire plus précisément les modalités de mise en œuvre. Les schémas sectoriels doivent être articulés avec le SROM.

Une organisation dédiée qui interagit avec son écosystème

Alsace Innovation intervient depuis 2007 sur la thématique des fonds européens en faveur de la recherche et de l'innovation.

Depuis 2012, cette activité a été intégrée au pôle financement d'Alsace Innovation. Elle est organisée autour de trois activités majeures :

- Sensibilisation, identification des besoins, identification de programmes pouvant être mis en œuvre dans les entreprises du territoire.
- Structuration des acteurs régionaux de la recherche et de l'innovation dans le domaine des programmes européens au travers du Réseau Europe Recherche et Innovation (REA)
- Suivi des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets Instrument PME du programme cadre Horizon 2020.

Dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020, Alsace Innovation a rejoint le réseau européen Enterprise Europe Network « Eastern France ». Le rôle du réseau EEN est d'informer et d'accompagner les entreprises dans leurs démarches « européennes » que ce soit sur les aspects réglementaires, de recherche de partenaires (recherche et innovation, commerciaux, ...) et de financements européens. Alsace Innovation est également partenaire d'un projet exploratoire visant à accompagner la croissance et l'internationalisation des PME (Programme SCALE-UP financé par le programme COSME).

Alsace Innovation est partenaire du réseau Eastern France aux côtés de la CCI Grand Est et de la CCI Bourgogne Franche Comté.

Alsace Innovation accompagne les entreprises du territoire sur la phase opérationnelle de recherche de financement. Cela peut donner lieu à facturation, mais dans le respect des règles éthiques et déontologiques afin de séparer notre mission d'intérêt général d'une mission de conseil telle que menée dans le secteur privé.

Alsace Innovation, au travers d'EEN mais également de programmes de type INTERREG (Programmes de collaboration inter-régionaux), est partenaire de programmes européens et reçoit donc des financements de la part de la commission européenne (COSME, HORIZON 2020, FEDER)

Un processus de Décision interne pour les actions d'accompagnement

L'agence a mis en place un comité d'innovation qui permet de valider le caractère innovant des projets accompagnés de manière collaborative et de partager en interne la connaissance de l'entreprise et des porteurs de projets. Ce comité a pour vocation de valider notamment la vente de packs permettant aux entreprises de bénéficier d'une prise en charge partielle par les fonds publics. D'autres actions d'accompagnement sont vendues aux entreprises.

Intégrée en 2015, la vente de prestations a nécessité quelques adaptations et l'adaptation au changement. Aujourd'hui, l'offre d'accompagnement a évolué. De nombreuses actions de R&D interne ont permis de proposer aux entreprises une offre d'accompagnement adaptée à leur besoin et en cohérence avec les feuilles de routes territoriales.

La part d'autofinancement est également financée par des appels à projets européens remportés tel SMARTSPACE.

Le financement apporté par la CCI Alsace Eurométropole représente en 2017 environ 33% des ressources de la structure. Les autres ressources proviennent de la Région Grand Est (subvention de fonctionnement à parité avec la CCI), du FEDER, de la DIRECCTE, et des produits de la facturation générée par l'activité d'accompagnement.

Ces ressources consulaires sont plus spécifiquement affectées à la détection et l'accompagnement de projets innovants, pour la part non financée par les entreprises elles-mêmes, l'animation et la coordination du programme e-santé, les Trophées Alsace Innovation, le programme INTERREG SMART SPACE, la participation aux actions de l'écosystème, et enfin la communication et l'administration de la structure.

IV. SUIVI, MISE-A-JOUR, EVALUATION DU SCHEMA

Indicateurs

Alsace Innovation s'engage par convention à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour la réalisation des objectifs définis annuellement et à fournir des indicateurs techniques de suivi :

- Nb d'entreprises prospectées
- Nb d'entreprises bénéficiaires d'un accompagnement à la « Structuration de projet innovant » en distinguant les accompagnements gratuits des accompagnements payants
- Nb d'entreprises bénéficiaires d'un accompagnement à la « Recherche de financements publics, privés et européens »
- Nb d'entreprises bénéficiaires du dispositif « Diagnostic de la démarche d'innovation »
- Nb d'entreprises bénéficiaires du dispositif « Diagnostic de projet innovant » dans le cadre des Trophées Alsace Innovation
- Nb d'entreprises bénéficiaires du dispositif « Innover et se former pour l'emploi »
- Nb d'entreprises bénéficiaires du dispositif « Chèque innovation »
- Nb d'entreprises bénéficiaires du dispositif « Homme-ressources »
- Montants des financements obtenus au bénéfice direct des entreprises en détaillant les montants obtenus par type d'outil financier
- Chiffre d'affaires réalisé

NB : tous les indicateurs concourent tout à la fois à un meilleur suivi de l'activité de Alsace Innovation, à une meilleure coordination des activités de la CCI Alsace Eurométropole et d'Alsace Innovation et bien évidemment à fournir les éléments attendus dans le cadre de la Norme 4.9 et de la Convention d'Objectifs et de Moyens Alsace :

- Les éléments dont l'agrégation permet la constitution de l'indicateur « nombre d'entreprises accompagnées A04-IA2 » sont indiqués en italique
- NB : aucune activité de AI ne semble pouvoir contribuer à l'indicateur « nombre d'entreprises informées et sensibilisées A04-IA1 »

Ces objectifs peuvent, en tant que de besoin, dans le cadre d'une hiérarchisation des priorités, être modifiés en cours d'année par une décision du Conseil d'Administration.

L'évaluation de l'atteinte des objectifs est réalisée au cours des Conseils d'Administration (3 par an en moyenne).

En outre, Alsace Innovation s'engage communiquer à la CCI Alsace Eurométropole deux tableaux :

- Un tableau d'avancement avec pour chaque indicateur :
 - son niveau de réalisation trimestriel,
 - son niveau de réalisation sur la période considérée (moitié de l'exercice pour le 1^{er} envoi, exercice complet pour le 2nd envoi).

- Un tableau comprenant toute les entreprises bénéficiaires d'un accompagnement et/ou d'un dispositif mis en œuvre par AI en prenant soin de préciser :
 - le SIRET de chaque entreprise
 - le(s) type(s) de prestation (accompagnement ou dispositif) dont elles ont bénéficié : pour les accompagnements à la « Structuration de projet innovant », préciser la date de signature du contrat d'accompagnement, et le fait que l'accompagnement soit payant ou non

NB : une entreprise peut figurer dans ce tableau dès lors que la réalisation de l'accompagnement ou du dispositif a été engagée.

Elle s'engage également à

- Présenter à la CCI Alsace Eurométropole les informations nécessaires à la justification du montant de la subvention, à savoir, sans que cela soit exhaustif :
 - le budget prévisionnel détaillé pour l'exercice « n » concerné par la subvention ainsi que le budget prévisionnel de l'exercice « n-1 »
 - ainsi qu'au 31/08 de l'exercice un état de réalisation du budget prévisionnel.
 - les ETP consacrés aux outils d'accompagnements et aux dispositifs associés aux indicateurs suivis dans l'annexe technique.
- Fournir à la CCI Alsace Eurométropole un bilan intermédiaire d'avancement des objectifs au 31/08 de l'exercice concerné par la subvention.
- Fournir à la CCI Alsace Eurométropole un compte-rendu d'exécution complet des opérations retenues dans les 6 mois suivants l'exercice concerné par la subvention ou l'aide.

Les indicateurs doivent permettre de :

- Piloter le périmètre couvert par le schéma sectoriel d'activité ;
- Rendre compte des engagements consulaires pris au niveau régional (COM, SRDEII, CPRDFOP...) et national (COP) ;
- Permettre une consolidation nationale pour valoriser les actions des CCI.

C'est pourquoi, a minima, il s'agit des indicateurs d'activités et de performance de la norme 4.9 et du COP, complétés par ceux des COM et des contractualisations de mise en œuvre des SRDEII.

ALSACE INNOVATION sera amenée dès 2018 à revoir profondément son organisation et ses métiers dans le cadre du rapprochement envisagé des agences d'innovation de la Région Grand Est. Les modalités de ce rapprochement et leur implication sur le financement de la nouvelle structure ne sont pas encore arrêtées.